

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2025-CA18FEV-01

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 février, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 13 février, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LEVANEN, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme ONNO Valérie,

Absents excusés : Mme Odile CAUDAL, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, M. Xavier OLIVIERO

Pouvoir remis : Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON

Nombre de membres en exercice : 17

→ Délibérations N°2025-CA10DEC-1- à N°2024-CA10DEC-7

Présents : 13- Pouvoirs : 1 – Votants : 14

Secrétaire de séance : M. Paul LEVANEN

CCAS : Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2024

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente indique au Conseil d'Administration que le procès-verbal, de la séance du Conseil d'Administration du 10 décembre 2024, a été joint avec la convocation et le document de travail de la présente séance. Elle invite les membres à faire part d'éventuelles propositions de corrections ou de modifications.

VU le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 10 décembre 2024 ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame la Présidente ou à son représentant pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR

Le secrétaire de séance, Paul LEVANEN





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Pôle Solidarité

Centre Communal d'Action Sociale



SOMMAIRE

☒ Présentation Pôle Solidarité – CCAS	page 3
☒ Accueil Social	page 5
☒ Logement	page 8
☒ Aide Alimentaire	page 10
☒ Malle des Malins – Vestiaire Solidaire	page 13
☒ Portage de repas	page 14
☒ Prévention des publics fragiles	page 16
☒ Maison des Solidarités	page 18
☒ Animation et vie sociale	page 19
☒ Service de Soins Infirmiers à Domicile Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile Équipe Mobile Mémoire	page 20
☒ Autres actions 2024	page 26
☒ Retour en images	page 27

Le Pôle Solidarité-CCAS de Grand Champ est un établissement public administratif de la commune.

Conseil d'Administration présidé de droit par le Maire de la commune.

PRÉSENTATION

PÔLE SOLIDARITÉ CCAS

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SOCIALE

GUICHET UNIQUE D'INFORMATION

VEILLE SOCIALE

MISSIONS PLURIELLES

- D'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS EN DIFFICULTÉS
- DE PRÉVENTION DES RUPTURES DANS LE PARCOURS DE VIE
- DE PRISE EN CHARGE DE LA DEPENDANCE
- D'ANIMATION DE LA SOLIDARITÉ

TRAVAIL TRANSVERSAL ENTRE PROFESSIONNELS ET AVEC LES BÉNÉVOLES

- ➔ Présidente du CCAS : Mme LE MEUR
- ➔ Vice-Présidente du CCAS : Mme BOUCHÉ-PILLON

- ➔ Conseil d'administration du CCAS : **8 membres élus ; membres du conseil municipal et 8 membres nommés.**
Par ordre alphabétique :
 - M. ANDRÉ Frédéric – élu du conseil municipal, délégué sécurité
 - M. BOUCHE Corentin – nommé en qualité de représentant des associations familiales sur proposition de l'UDAF
 - Mme CAUDAL Odile – nommée en tant que représentante de l'association de conjoints survivants et parents d'orphelins
 - Mme CONFUCIUS Françoise – nommée en tant que personne qualifiée, ancien administrateur du CCAS
 - M. COQUET Vincent - élu du conseil municipal, adjoint aux finances
 - Mme COUGOULAT Catherine – nommée en tant que personne qualifiée, ancien administrateur du CCAS
 - M. FROMAGE Lionel - élu du conseil municipal, délégué à la solidarité
 - M. GUEGAN Amédée, nommé en tant que personne qualifiée
 - Mme LE FALHER Marie-Annick - élue du conseil municipal
 - Mme LE PETIT Michelle – élue du conseil municipal, adjointe à la solidarité
 - Mme LE PREVOST Armelle - élue du conseil municipal
 - M. LEVANEN Paul - nommé en qualité de membre du Secours Catholique ; représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
 - Mme LEVEILLÉ-CAUDAL Fanny - élue du conseil municipal
 - Mr OLIVIERO Xavier - nommé en tant que représentant de la MSA, association menant des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune
 - Mme ONNO Valérie, nommée en tant que personne qualifiée, ancien administrateur du CCAS.

- ➔ 24 bénévoles à la Malle des Malins
- ➔ 25 bénévoles au Relais du Loch Solidaire

L'équipe du Pôle Solidarité – CCAS - 3.25 ETP

- ➔ Direction : 1 agent à temps plein titulaire
- ➔ Accueil du public - guichet unique de la MDS et administration générale : 1 agent à temps non complet titulaire (28h/semaine)
- ➔ Accueil Social/logement : 1 agent à temps complet titulaire en arrêt maladie remplacé par un agent à temps non complet (23h/semaine) contractuel
- ➔ Portage de repas à domicile et entretien des locaux de la MDS : 1 agent à temps non complet titulaire (23h/semaine : 19h au Portage de repas et 4h à l'entretien des locaux).
- ➔ Des services et des compétences supports mis à disposition par la commune (Direction générale, ressources humaines et financières, communication, prévention, entretien des espaces et des bâtiments...)
- ➔ Coordination du SSIAD : 1 infirmière coordinatrice à temps non complet (31,50h semaine) contractuelle
- ➔ 12 auxiliaires de soins à temps complet et non complet, titulaires et contractuels.

Des partenaires de proximité

- ➔ *Secours Catholique*
- ➔ *Conseil Départemental*
- ➔ *AGORA*
- ➔ *AMPER et ADMR*
- ➔ *EPSMS de Lanvaux*
- ➔ *Espace Autonomie Seniors*
- ➔ *Loch Info Services*
- ➔ *Mutuelles communales*
- ➔ *Morbihan Habitat*
- ➔

Un environnement de qualité et bénéficiant d'un emplacement adapté.



La 1^{ère} mission du service est d'accompagner les personnes dans leurs dépenses, et à régler leurs factures.

La 2^{ème} mission est d'accompagner les personnes à accéder à leurs droits.

ACCUEIL SOCIAL

C'est un accompagnement individuel coordonné par la direction du CCAS et la CESF, il est souvent coconstruit avec le bénéficiaire.

Il prend en compte les besoins et les souhaits de la personne, mis en perspective avec son potentiel et ses compétences.

Chaque personne accompagnée est actrice principale de son projet de vie.



Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi
9h/12h30 et 13h30 – 16h30

Vendredi :
9h – 12h

Des rendez-vous sont possibles en dehors de horaires d'ouverture habituels.

Mission 1

Accompagnements budgétaires

30 foyers grégamistes ont bénéficié d'un accompagnement budgétaire renforcé (- 7 vs. 2023).

Il s'agit d'étudier le budget mensuel du foyer afin d'établir avec eux les économies possibles et les stratégies à adopter pour maintenir en équilibre le budget et/ou les accompagner dans l'ouverture de droits financiers et alimentaire.

Un accompagnement qui nécessite des RDV parfois hebdomadaire et qui s'espacent au fil du rééquilibrage de la situation.

Aides financières aux factures d'énergie et d'eau

Ces aides financières sont encadrées par le Fonds Solidarité Logement (FSL), volet Fond Energie Eau (FEE). Ce fond est défini par le Conseil Départemental. Il s'agit d'un dispositif permettant aux personnes faisant face à des difficultés financières de pouvoir se maintenir dans le logement. Les critères d'attributions sont définis par le Conseil Départemental.

Le CCAS a pour mission l'instruction administrative du dossier ainsi que le paiement de l'aide au fournisseur. Le Conseil Départemental procède ensuite au remboursement au CCAS de 75% du montant des aides accordées, les 15% restants sont pris en charge par le CCAS. A noter qu'un minimum de 10% du montant total de la facture doit rester à la charge du foyer.

10 demandes ont été formulées en 2024 pour un montant total de 3 253,30€ dont 337,99€ pris à charge du CCAS. (+2 vs 2023)

FEE 2024	Energie	Eau	Total
Nombre de foyers	10	0	10
Montant des dettes avant FEE	7 155,01€	0€	7 155,01€
Montant des aides FEE accordées par le CD	2 915.31€	0€	2 915.31€
Montant du complément FEE accordé par le CCAS	337,99€	0€	337.99€
Montant total des dettes prises en charge	3 253.30€	0€	3 253.30€
Taux de prise en charge de la dette	45%		45%

Aides financières facultatives

Les aides financières facultatives sont accordées aux grégamistes selon les critères fixés par le Règlement des Aides Facultatives (délibération du 22 avril 2014).

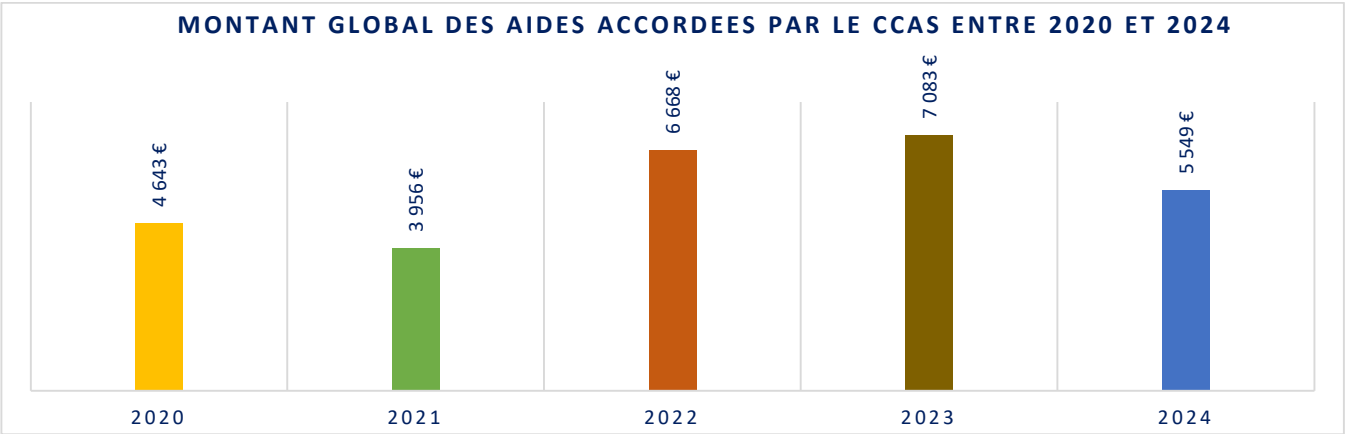
Concernant les demandes d'aides financières facultatives, la CESF remplit une fiche d'analyse budgétaire et rédige une note sociale sur la situation du foyer. La demande d'aide est ensuite présentée de façon anonyme aux membres de la commission permanente qui décide par vote l'attribution et le montant de l'aide accordé.

Cette commission s’est réunie à 6 reprises sur l’année 2024 pour étudier

13 demandes d’aides exceptionnelles ont été accordées pour un montant global de 2 245,37€.

ET Comme le prévoit le Règlement Intérieur des aides facultatives 2 aides inférieures à 100€ ont été accordées sans passage en commission permanente pour un montant global de 50€

RECAPITULATIF DES AIDES ACCORDEES EN 2024	
FEE accordée	3 253,30€
Aides facultatives accordées par la Commission permanente	2 245,37€
Aides facultatives sans passage en Commission permanente	50€
TOTAL des aides accordées	5 548,67€
Remboursement FSL du département au CCAS	- 2 915,31€
TOTAL supporté par le CCAS	2 633,15€ soit 47%



Mission 2

🔍 L'accueil social du CCAS accompagne les personnes dans la constitution et le dépôt des dossiers. Cet accompagnement peut être quantifié en nombre de dossiers mais pas en temps consacré.

145 personnes différentes ont été accueillies plusieurs fois au cours de l’année pour un accompagnement administratif. Soit 273 rendez-vous fixés avec la Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

21 dossiers d’aides sociales légales (-4 vs 2023) pour transmission aux organismes compétents répartis de la manière suivante :

- 4 dossiers Allocation Personnalisée d’Autonomie dont 1 réactualisation des ressources
- 9 dossiers d’Aide Sociale à l’Hébergement et/ou Aides ménagères dont 2 ont été complétés par les services tutélares
- 3 dossiers d’Obligation Alimentaire
- 2 dossiers d’Allocation de Solidarité aux Personnes Agées
- 3 dossiers Maison Départementale de l’Autonomie

Il est précisé que 7 personnes sont inscrites dans les fichiers du CCAS pour le renouvellement de leurs dossiers d’aide sociale légale. Un suivi strict est assuré pour instruire les dossiers à échéance afin de ne pas rompre le droit.

3 renouvellements de dossiers de Complémentaire Santé Solidaire pour constitution ou vérification puis envoi à la CPAM.

14 personnes ont bénéficié des titres de transport interurbain à tarif social

Des rendez-vous de 30 minutes ont été nécessaires pour les 14 personnes

- 73 coupons distribués pour une moyenne de 6/mois de transport.
- 8 premières demandes et 16 renouvellements.
- 77% ont bénéficié de tarifs solidaires ++,
- 22% ont bénéficié de tarifs solidaires +
- Le QF le plus haut : 588€ - QF le plus bas : 63€

2 dossiers MOBICÉO ont été réalisés et 1 qui a fait l'objet d'un refus

*En complément des lignes régulières, le service de Transport à la Demande **MOBICÉO** s'adresse aux personnes à mobilité réduite, titulaires d'une carte Mobilité Inclusion – Invalidité (délivrée par la Maison départementale de l'Autonomie).*

Fonctionnement du service (sur réservation)

- du lundi au samedi entre 7h et 20h
- le dimanche et les jours fériés (sauf 1er mai) de 11h à 20h

Le service MOBICÉO dispose de véhicules aménagés permettant de transporter les personnes se déplaçant en fauteuil.

L'accès aux lignes régulières du réseau Kicéo est GRATUIT pour l'accompagnateur d'une Personne à Mobilité Réduite.

⚡ Domiciliation

Obligation légale prévue par le Code de l'Action Sociale et des Familles, ce service permet aux usagers ne disposant pas de domicile fixe de recevoir du courrier, d'accéder à l'ensemble de leurs droits civils, civiques et sociaux et d'exercer leur devoir. La domiciliation est souvent une 1^{ère} approche pour proposer un accompagnement social.

8 personnes sont domiciliées au CCAS de Grand-Champ au 31/12/2024 (= vs 2023) dont 2 ayants-droits dont :

- 6 en premières élections
- 2 en renouvellements

6 domiciliations ont été arrêtées pour non manifestation du domicilié pendant plus de trois mois (2), déménagement (1) ou à la demande des personnes elles-mêmes (3).

129 courriers, 2 Colis et 12 avis de passages ont été reçus au CCAS

⚡ **Un accueil téléphonique et physique** non quantifié pour une information de 1^{er} niveau et/ou une orientation vers les partenaires compétents en matière d'information juridique, de recherche d'emploi, de protection universelle maladie, de conflits intra-familiaux, de recherche de logement, des connaissances multiples et variées qui nécessitent une expertise.

⚡ Une démarche d'aller vers

Dans le cadre de la mise en œuvre de la « Démarche d'Aller vers » menée en 2023 et maintenue en 2024, le CCAS a pu mener des rencontres régulières avec l'EHPAD, l'ESAT, Loch Info Services, Les services de la Mairie, les accueils des Mairies alentours, le service contentieux de Morbihan Habitat, les services sociaux de certaines entreprises...cela a permis au CCAS de :

- Promouvoir les actions et les services du CCAS,
- Se présenter à des publics éloignés du CCAS,
- Agir en dehors des sphères habituelles,
- Renforcer les partenariats communaux et inter-communaux.

⚡ Adhésion du CCAS à l'Association 1 Toit 2 Générations

Concept : Mettre en relation un jeune (16 à 30 ans) à la recherche d'un logement avec une personne (seule ou en couple) plus âgée (50 ans et +, disposant d'une chambre meublée disponible.

Signature de la convention le 20 septembre 2024.

Au 31 décembre, aucun binôme n'a été constitué.



Le parc locatif social

La commune de Grand-Champ

l'article 55 de la loi relative à la solidarité et renouvellement urbain (dite loi SRU) depuis 2017 suite à la fusion de 3 EPCI pour constituer GMVA. Avant 2017, la commune n'avait pas cette obligation.

Avec 13 % de logements sociaux au sein de ses résidences principales pour un objectif de 20%, la dynamique de rattrapage sur la commune est en marche et doit se poursuivre.

EVOLUTION DU TAUX DE LOGEMENT SOCIAL SUR LA COMMUNE

Source : Inventaires SRU - 2019 à 2022

	2019	2020	2021	2022	2024
Taux de logement social	13,1%	12,7%	13,3%	13,5%	13,0%
Nombre de Logements Locatifs Sociaux	292	291	312	321	324
Déficit de logement social	153	164	154	153	182
Nombre de résidences principales	2227	2276	2332	2374	2530

La commune compte 324 logements sociaux.

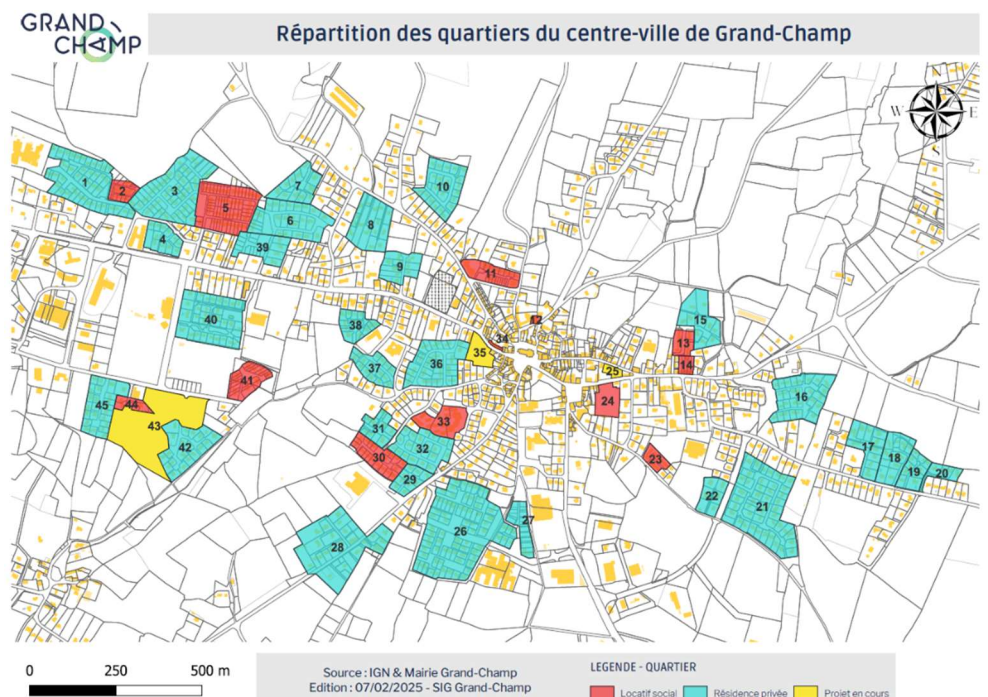
Ces logements sont catégorisés :

- ☑ 164 logements locatifs du bailleur social Morbihan Habitat dont 7 logements vacants sur Guenfrout et Résidence Les Pins
- ☑ 32 logements en Foyer de vie
- ☑ 123 logements à l'EHPAD Résidence de Lanvaux
- ☑ 5 autres logements (1 conventionné ANAH et 4 déconventionnés)

66% des 164 locatifs Morbihan Habitat sont des T2/T3

Une répartition géographique des locatifs sociaux au bourg :

(En rouge ■) :



LOGEMENT

La Vice-Présidente du CCAS,
Adjointe aux affaires
sociales et la directrice du
CCAS.

ACCOMPAGNEMENT A LA
CONSTITUTION DU DOSSIER DE
DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

RECUEIL DES DEMANDES
SPECIFIQUES ET RENCONTRES DES
DEMANDEURS

PROPOSITIONS D'ATTRIBUTIONS
ET PRESENCE AUX COMMISSIONS

INFORMATION ET ORIENTATION
VERS LES ETABLISSEMENTS
D'ACCUEIL D'URGENCE, LES
AGENCES IMMOBILIERES A
VOCATION SOCIALE ET LES
PARTENAIRES

Les demandes

(Source fichier commun de la demande locative sociale – guichet unique- IMOHWEB)

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

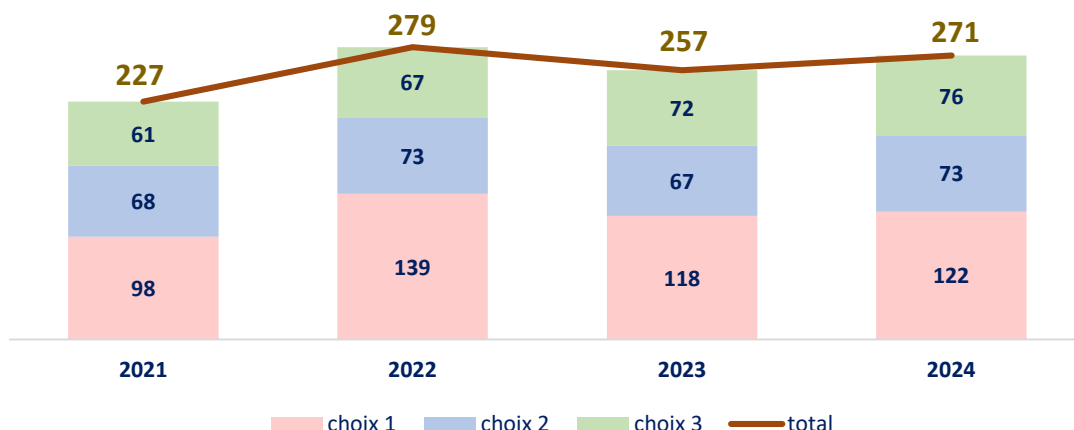
ID : 056-265600809-20250218-2025_CA18FEV_02-DE

Au 31 décembre 2024

271 demandes du choix 1 à 3, réparties comme suit :

- ☒ 122 demandes en choix 1
- ☒ 73 demandes en choix 2
- ☒ 76 demandes en choix 3

Evolution de la demande de logement social de 2021 et 2024



Les contacts

90 personnes différentes ont contacté le CCAS en 2024 pour suivre et échanger sur leurs demandes de logement social (vs 106 en 2023).

104 appels, passages, rencontres ou mails ont été reçus par la CESF à l'accueil social ou avec l'Adjointe aux affaires sociales ou la Directrice du CCAS (vs 182 en 2023).

Ne sont pas comptabilisés les contacts du Maire.

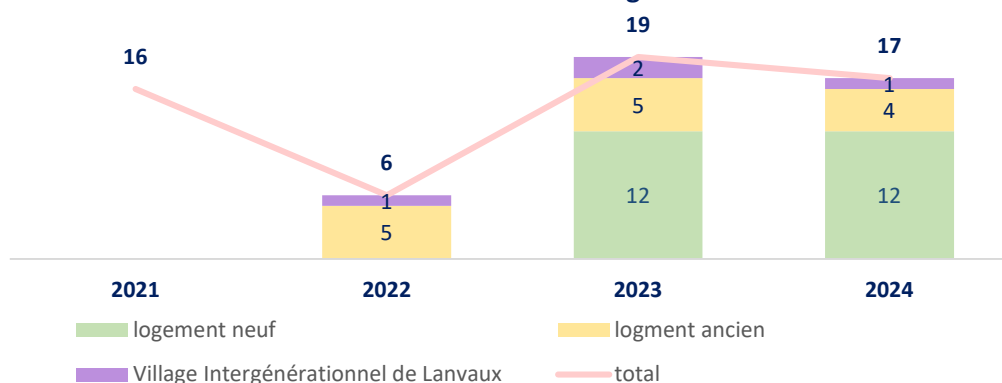
Les Attributions

10 libérations de logement ont été comptabilisées sur la commune dont 3 sur Guenfrou et 2 à la Résidence Les Pins. Aucun logement n'a été démoli par le bailleur social en 2024.

17 logements ont été attribués en 2024 en Commission d'Attribution de Logement (CAL) à laquelle l'Adjointe aux affaires sociales participe :

- 1 attribution pour le Village Intergénérationnel de Lanvaux.
- 12 attributions pour les logements neufs « Koedig » dont 3 « Allocation Logement Social » (ALS) et 6 fléchés Agora
- 4 attributions dans des logements anciens dans les quartiers : les Garennes, le Pont-Coët, Douaren Vras et rue du Général de Gaulle.

Evolution des attributions de logements entre 2021 et 2024



L'AIDE ALIMENTAIRE

Champ, contribue à lutter contre la précarité alimentaire et la pauvreté grâce à la fourniture de denrées mais est aussi l'occasion de proposer un accompagnement social aux personnes accueillies. Car au-delà du soutien d'urgence, elle permet de renforcer ou rétablir le lien social, voire d'être une porte d'entrée vers des dispositifs d'insertion.

AIDE ALIMENTAIRE

Le droit à l'alimentation est un droit humain reconnu internationalement, qui correspond au droit fondamental « d'avoir, en tout temps, un accès physique et économique régulier, permanent et libre à des aliments en quantité et en qualité suffisantes ».

C'est ainsi que depuis 1988, le CCAS de Grand Champ contribue de façon substantielle à la mise en œuvre de ce droit, en complémentarité avec les autres mesures mises en place par l'État, les collectivités et les acteurs sociaux pour lutter contre la précarité et la pauvreté.

Les communes adhérentes :

- ✓ Brandivy
- ✓ Colpo,
- ✓ Locmaria-Grand-Champ
- ✓ Locqueltas
- ✓ Plaudren

Service gratuit pour les bénéficiaires.

La collecte

Un agent des Services Techniques de Grand-Champ se rend à la Banque Alimentaire du Morbihan (site de Vannes) chaque 2^{ème} mardi du mois pour retirer les denrées. Les bénévoles réceptionnent et stockent ensuite ces denrées dans le local.

Un réassort est assuré le 4^{ème} mardi du mois pour les produits frais et surgelés de la même façon.

Deux bénévoles réceptionnent chaque mardi et jeudi après-midi, des denrées, au magasin Carrefour Market. La réception du pain des deux boulangeries de la commune s'effectue les mercredis et vendredis matin, jours de la distribution alimentaire.

Enfin, pour compléter les collectes, le **CCAS de Grand-Champ achète des produits supplémentaires** afin de diversifier et compléter l'offre ainsi que l'achat de petit matériel **pour 2 811.77 € en 2024 (3 339.55€ en 2023)**.

Une vingtaine de bénévoles et d'élus participent, tous les ans, à la collecte nationale de la Banque alimentaire. **En 2024, cette collecte s'est déroulée le 22 novembre et 23 novembre et a permis de récolter 1 946 kg de denrées (En 2023, 1 792 Kg).**

*Sur l'année 2024, **13,13 tonnes** de denrées alimentaires ont pu être distribuées aux bénéficiaires venus des 6 communes adhérentes.*

Le CCAS soutient financièrement la BAM par une subvention annuelle de 1 000€ et une adhésion annuelle de 85€

L'accès

L'accès à l'aide alimentaire est réalisé selon une procédure et des critères définis par le CCAS de Grand-Champ.

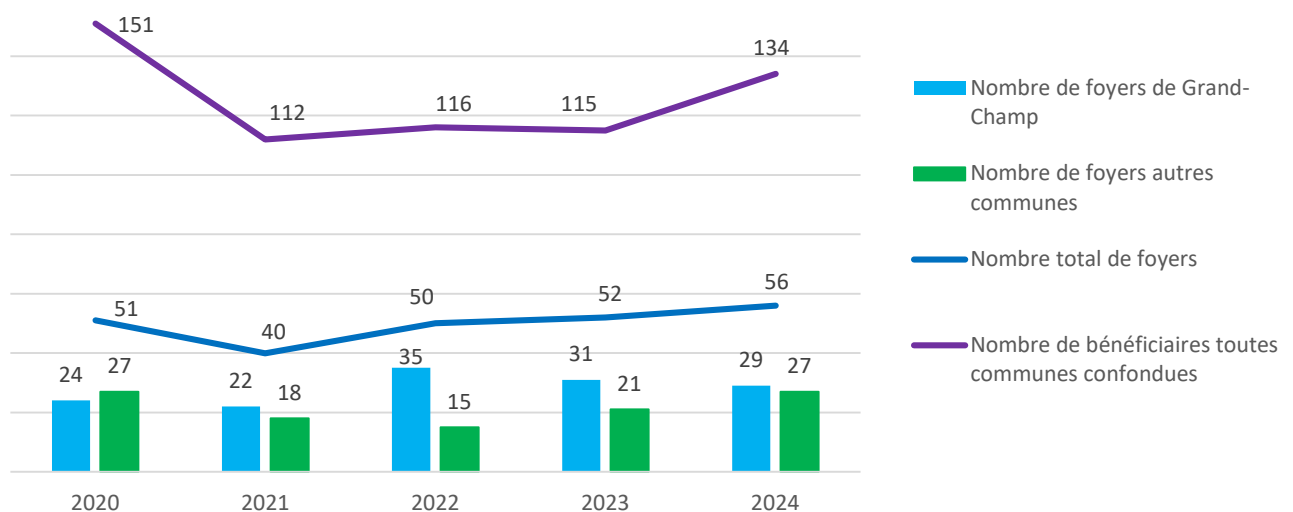
L'attribution des colis est soumise à des conditions de ressources dont le barème est défini suivant la notion du « reste à vivre » qui doit être inférieur à 8€/jour/personne pour bénéficier d'un accès de 3 mois. Les conditions de revenus pour l'accès sont revues tous les 3 mois avec 1 mois sans distribution avant le renouvellement.

Sauf situation particulière, à plus de 8€ par jour et par personne, un refus est notifié. Toutefois, ce barème est un repère pour l'ouverture des droits mais ne constitue pas la règle permettant l'automatisme de l'accès à l'aide alimentaire. Le rapport social réalisé par la conseillère en économie sociale et familiale du CCAS est primordial. Un accès différentiel peut être accordé pour toutes les demandes particulières d'un reste à vivre supérieur à 8€.

56 foyers - 134 personnes différentes - ont eu accès à l'aide alimentaire en 2024 dont 29 foyers de Grand Champ.

56 foyers reçus à minima 3 fois dans l'année par la CESF, et plus si un accompagnement budgétaire est nécessaire. **Soit 168 RDV d'environ 30 -40 mins** et autant d'analyse et de synthèse de la situation à postériori.

Evolution du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire



Accès au colis dit « d'urgence »

La notion d'urgence peut se définir ainsi :

- Baisse ou rupture brutale des ressources,
- Dépenses imprévues qui déstabilisent le budget mensuel,
- Problème bancaire qui entraîne l'impossibilité d'utiliser le compte (justificatif à l'appui),
- Absence de solidarité familiale.

Le CCAS accorde alors et dans l'immédiat un colis d'urgence en dehors de la distribution habituelle. Toutefois, avant de prendre sa décision, la CESF et/ou la direction du CCAS contacte l'assistante sociale du secteur si le futur bénéficiaire n'a déjà pas été orienté vers les services du CCAS. Dans tous les cas, connu ou inconnu des services du Conseil Départemental, le demandeur est invité à prendre obligatoirement un rendez-vous avec l'assistante sociale du secteur et un suivi sur + 7 jours sera mis en place par la conseillère en économie sociale et familiale du CCAS de Grand-Champ pour les Grégamistes afin d'accompagner le demandeur dans ses démarches.

16 colis d'urgence ont été distribués en 2024 (+7 vs 2023).

La distribution

Les denrées sont distribuées par une équipe de bénévoles.

Grande Distribution : le 2ème mercredi du mois soit 12 grandes distributions/an

Réassort mensuel : les 4èmes mercredis matin ou vendredis matin soit 12 réassorts/an

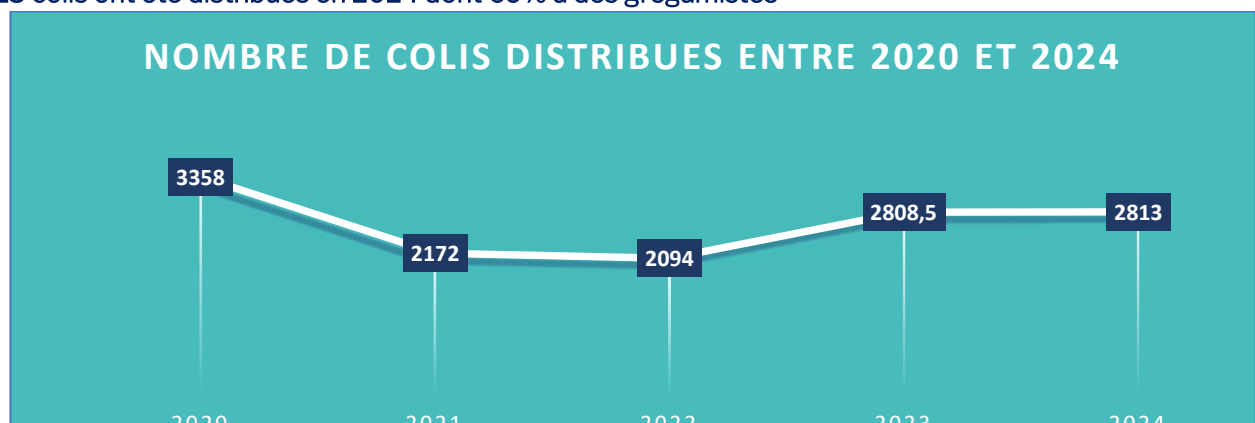
Distribution hebdomadaire : les mercredis ou vendredis soit 52 distributions hebdomadaires

Les bénéficiaires sont contactés par les services du CCAS pour un jour et un horaire précis de distribution.

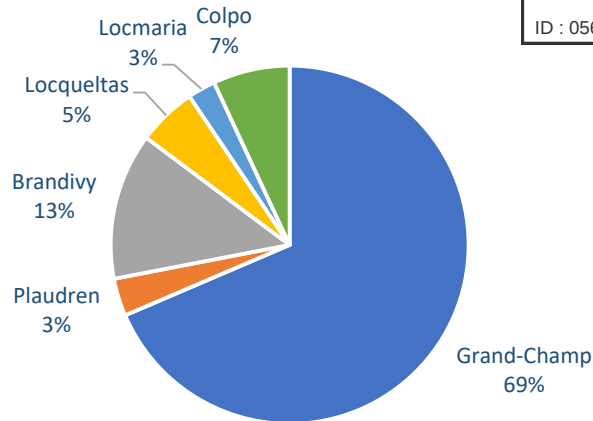
1 colis = 1 personne du foyer

0.5 colis = 1 enfant en garde alternée

2813 colis ont été distribués en 2024 dont 69% à des grégamistes



Répartition par commune des 2813 colis distribués en 2024



Les communes adhérentes sont facturées selon le nombre de colis distribués aux bénéficiaires de leur commune.

En 2024 leur participation s'élève à 36% des dépenses de ce service, 64% restant à charge de Grand-Champ.

Action de lien social

Aux profits des bénéficiaires de l'aide alimentaire 3 ateliers cuisine ont été organisés en 2024 (+1 vs 2023).

Dont un atelier cuisine à l'occasion de la semaine bleue organisé avec l'EHPAD Résidence de Lanvaux, l'ESAT et les habitants du Village Intergénérationnel de Lanvaux.



L'activité de l'aide alimentaire est l'une des fonctions clés de l'accueil social du CCAS.

MALLE DES MALINS

L'objectif de ce vestiaire solidaire est de lutter contre l'exclusion sociale.

SERVICE INSTALLE AU CŒUR DU BOURG QUI FONCTIONNE UNIQUEMENT DE DONS ET DE LA MOBILISATION DE 24 BENEVOLES.

LOCATION DE MATERIEL DE PUERICULTURE A LA SEMAINE A DES TARIFS AVANTAGEUX.

GESTION DE DONS DE MEUBLES, D'ELECTROMENAGER, DE PETITS MATERIELS POUR EQUIPER LES LOGEMENTS DES PERSONNES EN RUPTURE DE PARCOURS DE VIE OU PRECARITE.

Horaires d'ouverture de la boutique :

Mercredi de 14h à 17h,

Vendredi de 9h à 12h,

Samedi de 9h30 à 12h30

-50% sur les prix affichés pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire

LA BOUTIQUE

453h d'ouverture annuelle

7 bénévoles présents en moyenne à chaque ouverture de la boutique

Soit 3 300h consacrées à l'ouverture de la boutique

Les dons proviennent essentiellement de particuliers habitués ou non de la Malle des Malins et parfois du magasin Carrefour : vêtements, jouets, livres, matériels de puériculture, linge de maison, sacs à mains, bijoux, chaussures, articles de décoration, vélos...

Les articles sont mis en vente selon la saison, **un changement de collection qui a mobilisé 22 bénévoles sur 2 journées soit 200h sur l'année 2024.**

Recettes de l'année 30 200€ sur la boutique (+ 2 670€ vs. 2023)

LA MALLE DES MALINS HORS LES MURS

Recettes de l'action « Vide Malle »

140 heures 1 900€ (inclus dans la recette boutique)

L'Opération Toutes Pompes dehors, cette action à titre gracieux a mobilisé 3 bénévoles pour 50 heures consacrées.

Au Téléthon, la Malle des Malins a fait un **don de 100€**

Au Marché de Noël, la Malle des Malins tient un stand avec une sélection d'articles pour des cadeaux « malins ». **19 bénévoles mobilisés en 2024 soit 170h consacrées à cette action.**

Recettes. : 927.30€ (inclus dans les recettes de la boutique)

3 bénévoles de La Malle de Malins ont participé à l'Accueil de nouveaux nés pour y présenter la boutique. Retour intéressant : des familles se sont présentées au magasin suite à cette manifestation.

Dons de vêtements et d'accessoires pour les résidents de l'EHPAD (défilé en juin 2024)

AUTRES ACTIONS

Grâce aux dons de vêtements et autres articles (électroménager, décoration, vaisselle...) pour la maison : **1 foyer grégamiste (1 adulte et 1 enfant) et 1 foyer de Monterblanc (2 adultes et 3 enfants) sinistrés** ont pu être équipés en vêtements, chaussures, linge de lit, livres et jouet à moindre coût et/ou gratuitement.

Décembre 2024 : **Dons de vêtements enfants pour les sinistrés de Mayotte**

En 2024 **3900 h de mobilisation (≈ 2.4 ETP sur 1 année)**

Forum des associations : 2 bénévoles - 20 heures présentation d'articles de sport

Filières des invendus :

Depuis septembre 2024 dons de vêtements aux organismes suivants :

- La TILMA
- La Maraude
- L'association Stéphane Bouillon
- Relais
- Resto du Cœur

30 200€ de Recettes

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 056-265600809-20250218-2025_CA18FEV_02-DE



Chiffres clefs de 2024

Le CCAS livre les repas en liaison froide.

La production des repas est réalisée par l'EHPAD Résidence de Lanvaux suite à un marché de prestation.

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 056-265600809-20250218-2025_CA18FEV_02-DE

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Ce service est destiné à faciliter la vie quotidienne des gregamistes isolés et fragilisés.

EN LIAISON FROIDE ET
UNIQUEMENT LE MIDI POUR

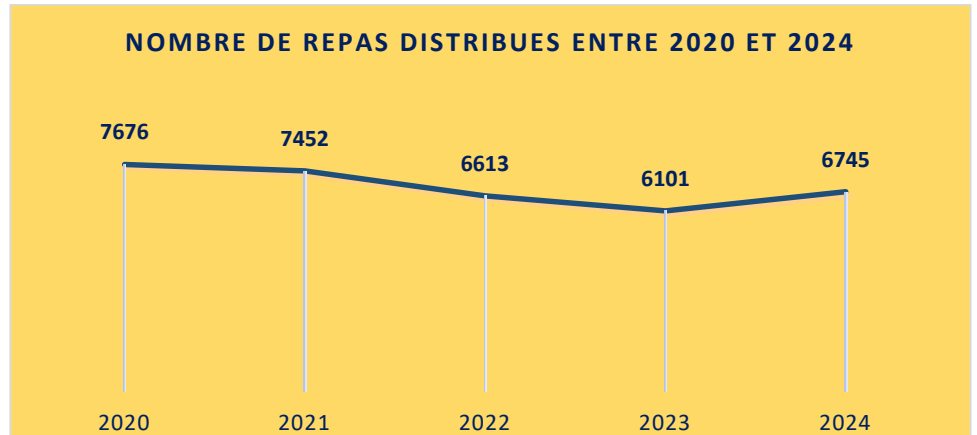
- ✓ LES GREGAMISTES DE + 60ANS
ET/OU LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
- ✓ LES GREGAMISTES DE - 60 ANS EN SORTIE D'HOSPITALISATION OU EN CONVALESCENCE



Livraison du lundi au samedi entre 9h45 et 12h45

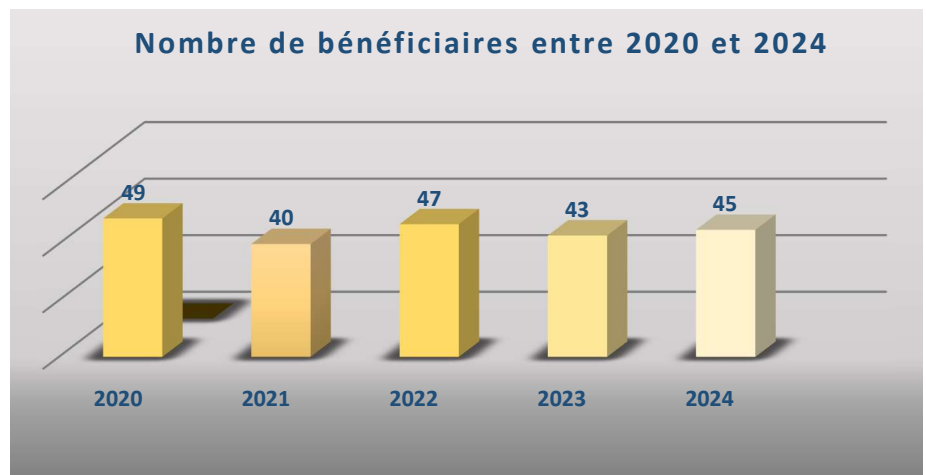
Tarif du repas : 10€50

☒ 6745 repas distribués en 2024



On constate une augmentation des repas distribués en 2024 due à une campagne de communication sur les réseaux sociaux et par flyer mais aussi par la presse locale en cours d'année.

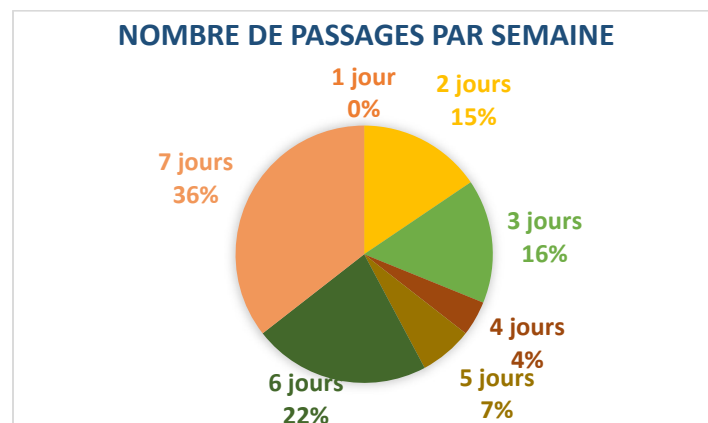
☒ 45 bénéficiaires en 2024



☒ 19 repas en moyenne distribués par jour (17 en 2023)

☒ 130 repas distribués par semaine

☒ 58% des bénéficiaires ont entre 6 ou 7 passages par semaine



Mouvements en 2024 :

☒ 18 nouveaux bénéficiaires (+ 2 vs 2023)

☒ 13 bénéficiaires sortants (- 2 vs 2023)

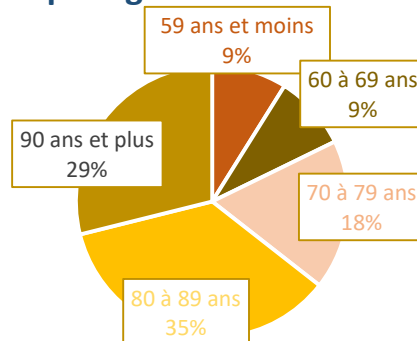
Raison de sorties :

- 5 entrées en EHPAD
- 6 « améliorations de l'état de santé »
- 2 décès

Moyenne d'âge des bénéficiaires 80,95 ans

Personne la plus âgée : 101 ans

Personne la plus jeune : 36 ans

Répartition par âge des bénéficiaires en 2024

Les personnes de + 80 ans représentent 64% des bénéficiaires.

Nombre de kms parcourus en 2024 : 8 934 kms (-425kms vs 2023)**Production des repas**Depuis le 1^{er} mars 2023 l'EHPAD de Lanvaux prépare les repas en liaison froide.

Coût du repas facturé par l'EHPAD : 5.75€/repas

Montant annuel facturé par l'EHPAD : 38 801€

Les + du portage de repas de Grand-Champ

- ☒ Un Livret d'accueil simplifié
- ☒ Les menus sont connus et distribués en version papier en début de mois
- ☒ Les bénéficiaires reçoivent un brin de muguet le 1^{er} mai
- ☒ Une vidéo de promotion



L'agent chargé de cette mission de livraison de repas à domicile

a aussi une mission de veille sanitaire et sociale.

Elle rassure et alerte en cas de difficultés.

C'est parfois le seul passage de la journée pour certains

bénéficiaires et son passage quotidien est attendu.

PRÉVENTION DES PUBLICS FRAGILES

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 056-265600809-20250218-2025_CA18FEV_02-DE

☒ **LA TELEASSISTANCE** par le biais du prestataire Présence Verte compte 9 nouveaux abonnés sur la commune et 4 résiliations soit 41 abonnés.

☒ **TROIS MUTUELLES COMMUNALES** sont conventionnées sur la commune :

✓ **Armoric Mutuelle** propose depuis 2018, une mutuelle santé collective. 85 adhésions ont été réalisées depuis 2018. **En 2023 et 2024 22 adhésions** sont à dénombrer (soit **37 administrés**). L'âge moyen est de **68 ans**.

- 58% des contrats sont des contrats couples
- 37% des contrats individuels
- 5% des contrats familles

✓ **AXA** offre depuis mai 2022, un contrat individuel de santé à tarif préférentiel. **9 adhésions en 2024 sur les 15 rencontres** effectuées à domicile par les salariés commerciaux d'AXA (vs 2023 : 13 adhésions et 19 rencontres).

✓ **Groupama** a rejoint le dispositif en septembre en 2024 proposant une complémentaire santé à tarif préférentiel. Une complémentaire santé de qualité à des prix compétitifs. Trois formules qui permettent d'être remboursé des dépenses de santé selon ses besoins et son budget.

Au 31 décembre 2024, soit 3 mois après la réunion publique, **18 contrats ont été signés**. La proximité est fortement appréciée des Grégamistes.



☒ **LE SPORT SANTE SENIORS** à partir de 65 ans

Après 2 années de fonctionnement de septembre 2021 à juin 2023, le CCAS a souhaité en septembre 2023 ajouter une séance supplémentaire par semaine de sport adapté (30 séniors au total) ne pratiquant pas en club. Sous forme d'ateliers « Sport Santé Séniors » menés en partenariat avec l'Association Profession Sport 56, au sein du Village Intergénérationnel de Lanvaux.

Vu la réussite des inscriptions, le CCAS a décidé de reconduire en septembre 2024, la pratique de deux séances permettant d'adapter les niveaux sportifs des bénéficiaires.

Une cotisation annuelle de 70€ est demandée aux inscrits.

Base de 68 séances sur l'année 2024/2025 avec 27 inscrits dont la moyenne d'âge atteint 73ans.

☒ **LE PLAN CANICULE ET PLAN GRAND FROID**

Malgré des publications pour rappeler l'importance d'une inscription sur la liste PLAN CANICULE et GRAND FROID du CCAS, **17 personnes sont inscrites sur le registre nominatif dont 3 sont en situation de handicap**. Ce registre vient en complément des listes des bénéficiaires du SSIAD et du Portage de Repas qui sont considérés comme personnes vulnérables.

☒ LA SEMAINE BLEUE DU 30 SEPTEMBRE AU 6 OCTOBRE 2024

Le CCAS de Grand-Champ a décidé de mettre un **partenariat inter-structures pour proposer des actions aux grégamistes de tous âges dans le cadre de la semaine bleue.**

Partenaires :

- ✓ AGORA Services
- ✓ EHPAD de Lanvaux
- ✓ Aide alimentaire
- ✓ Banque Alimentaire du Morbihan
- ✓ Fédération Française de Randonnée
- ✓ ADMR et AMPER

Public :

- ✓ Grégamistes de tous âges
- ✓ Résidents du Village Intergénérationnel de Lanvaux
- ✓ Résidents de l'EHPAD de Lanvaux
- ✓ Bénéficiaires de l'Aide Alimentaire

Actions 2024 :

- ✓ Tous en marche bleue, le 30 septembre - + de 60 participants
- ✓ Journée sur l'isolement des seniors et l'Agisme organisée par Monalisa et soutenue par le CCAS
- ✓ Vernissage de l'exposition photos « 65 ans et plus, une génération active, engagée et heureuse », + de 70 participants



L'exposition photos « **65 ans et + : une génération active, engagée et heureuse** » est une occasion de renouer avec une autre représentation de la retraite et du vieillissement.

Car le mot « vieillir » est souvent associé à des mots comme « perte de l'autonomie », « maladie », « santé fragile », il perd de son charme, dépouillé de toute sa beauté et contribue à l'agisme, cette discrimination fondée sur l'âge.

Grâce aux photos de GREGAM PIX, photographe professionnel, et des photographes amateurs de Chercheurs d'Images, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Grand-Champ a réussi son pari : **sublimier une génération qui participe à la vie et au dynamisme** de la cité et de ses habitants.

Cette exposition permet de mettre en lumière la vie et les sourires de 59 Grégamistes qui ont acceptés de se faire « tirer le portrait », exprimant leur engagement associatif, familial, de résident au sein d'une structure ou d'un collectif, de quartier, de bénévolat dans le domaine culturel, solidaire ou sportif... Ils apparaissent tels qu'ils sont, sans artifice et heureux de ce qu'ils sont. **Leur âge, un détail ! Leur joie de vivre, une réalité !** « Mamies, papis », oui !, mais pas que... Ce sont avant tout des femmes et des hommes pétillants de vie, dynamiques, actifs et enthousiastes.

Un grand merci aux participants et aux partenaires de ce projet.

Gaël LE BRUN, photographe professionnel - Gregam Pix, Chercheurs d'Images et ses adhérents photographes amateurs, La Municipalité, le personnel du CCAS, le service communication et les services techniques de Grand-Champ, & les associations et collectifs de Grand-Champ qui se sont prêtés à l'exercice :

- . Grand-Champ Rugby Club
- . Bénévoles de la médiathèque
- . Bro Gregam
- . CCFD - Terre Solidaire
- . Arts Aïkido Grand-Champ
- . Relais Loch Solidaire
- . La Malle des Malins
- . Amicale de don du sang
- . L'Outil en Main du Loc'h

- . Club Cyclo de Grand-Champ
- . Résidents de l'EHPAD
- . Secours Catholique
- . UNACITA
- . GreMarCannes
- . Adhérents du Club des Ajoncs
- . Résidents du Village Intergénérationnel de Lanvaux

Accueil/Orientation du Public Administration générale du CCAS

MAISON DES SOLIDARITÉS

C'est un accueil coordonné par la direction du CCAS et l'agent d'accueil de la MDS en reconversion professionnelle.

Guichet unique d'information

Gestion administrative du CCAS

Accueil téléphonique du SSIAD et préinscription du SSIAD

Gestion locative des salles

Gestion et suivi du bâtiment, du matériel et des commandes de fournitures

Gestion administrative du portage de repas

La chargée d'accueil de la Maison des Solidarités répond à l'attente de chaque personne qui se présente pour une demande d'information ou d'orientation, de réservation de salles, d'un RDV avec les services présents au Village mais aussi pour des prises de RDV pour le CCAS et le SSIAD.

Accueil physique et téléphonique pour la MDS, le CCAS et le SSIAD/SPASAD mais également des activités de **gestion du courrier, de location des salles, d'exécution du budget, de préparation des conseils d'administration, de rédactions de conventions et de compte rendus, de gestion de la régie de recettes...**

Chiffres clés répertoriés

289 courriers sortants et 681 courriers entrants.

2835 appels téléphoniques pour le SSIAD et le CCAS (moyenne de 10/15 appels/jour).

4892 mails entrants et sortants pour le CCAS (moyenne de 18/20 mails entrant et 10/12 mails sortants/j)

Location des salles

- ✓ Salle Polyvalente : 382 réservations (+6 vs 2023), 1 593.50h de location
- ✓ Salle de réunion : 211 réservations (+27 vs 2023), 782h de location

Préparation et suivi de 5 Conseils d'administration

Finances :

CCAS

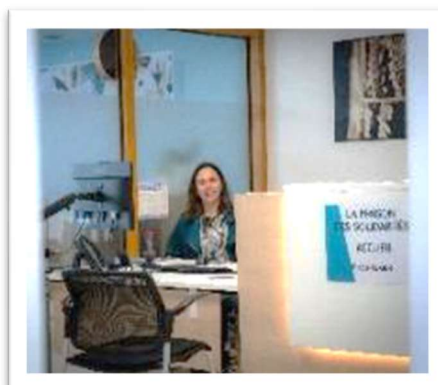
- ✓ Titres émis : 586 titres (550 en 2023) pour un montant global de 433 653.39€
- ✓ Mandats émis : 222 mandats pour un montant global de 279 966.08€
- ✓ 122 engagements
- ✓ Du suivi comptable

SSIAD

- ✓ Titres émis : 27 titres pour un montant global de 732 979.07€
- ✓ Mandats émis : 339 mandats pour un montant global de 167 284.85€
- ✓ 8 engagements
- ✓ Des bons de commande et du suivi comptable

Une régie de recettes de 34 499.20 € brut à gérer en 2024

- ✓ Comptabiliser et noter les sommes encaissées
- ✓ Emettre des titres
- ✓ 12 déplacements pour encaissement à la Banque Postale



1^{er} accueil

GUICHET UNIQUE

MAISON des SOLIDARTÉS

ANIMATION ET VIE SOCIALE

Des actions solidaires et
conviviales

Repas des aînés

Le repas des aînés qui fait partie de l'automne, a été organisé **le samedi 12 octobre 2024.**



Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le
ID : 056-265600809-20250218-2025_CA18FEV_02-DE

Ce moment convivial est réservé aux Grégamistes de plus de 75 ans.

Le repas a été apprécié par tous ainsi que l'animation.

Une belle équipe dynamique composé de 14 personnes ; élu(e)s, bénévoles et agents de la commune s'est mise à disposition pour assurer un service de qualité.

Les invitations ont été diffusées via les médias (presse locale, Grégamiste, Facebook de la commune...)

223 personnes ont répondu.

131 grégamistes sont venues au repas dont 12 accompagnateurs

47 personnes ont décliné l'invitation pour raison de santé

25 résidents de l'EHPAD sont venus accompagnés de 4 agents.

15 invités et 7 bénévoles.



Soit 182 convives, pour un montant global (195 repas + animation + cadeaux des doyens) de 7 206 €

À noter : 13 personnes inscrites non venues le jour du repas pour raison de santé.

Colis de Noël aux aînés

Sont concernés, les Grégamistes de plus de + 75 ans et + ayant informé de leur absence au repas pour « raison de santé » ainsi que ceux âgés de + de 80 ans ayant répondu à l'invitation et les résidents de l'EHPAD n'ayant pas participé à cet après-midi festif.

183 colis distribués à domicile pas les élu(e)s en décembre 2024 et janvier 2025 pour un montant global de 2 660.46 €

Autres actions « Solidaires »

Dans le cadre de l'aide de fin d'année, une distribution de **coupons cadeaux de Noël aux bénéficiaires de l'aide alimentaire.**

21 foyers soit 56 personnes ont été destinataires pour un montant de global 1 330 €.

28 enfants de 2 à 17 ans ont reçu des tickets de cinéma.

25 enfants de 8 à 18 ans se sont vu offrir une entrée à la nouvelle activité du Speed Park : Experimental Park.

11 enfants de 0 à 10 ans ont reçu des cadeaux généreusement donnés par l'Association SMILE qui agit en faveur des familles en situation de précarité.



SSIAD

SPASAD

EMM

Capacité d'accueil : 38 lits

- 35 personnes âgées
- 3 personnes handicapées.

GRAND-CHAMP
BRANDIVY
COLPO
LOCMARIA GRAND-CHAMP
LOCQUeltas
MEUCON
PLESCOP.

ORGANISATION DES TOURNEES

- > 6 tournées le matin, du lundi au vendredi
- > 4 tournées le matin, le samedi et dimanche
- > 3 tournées le soir, du lundi au dimanche.

LES HORAIRES DU SERVICE SONT :

- > Le matin, de 7h45 à 12h15
- > Le soir de 16h45 à 20h.

Le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

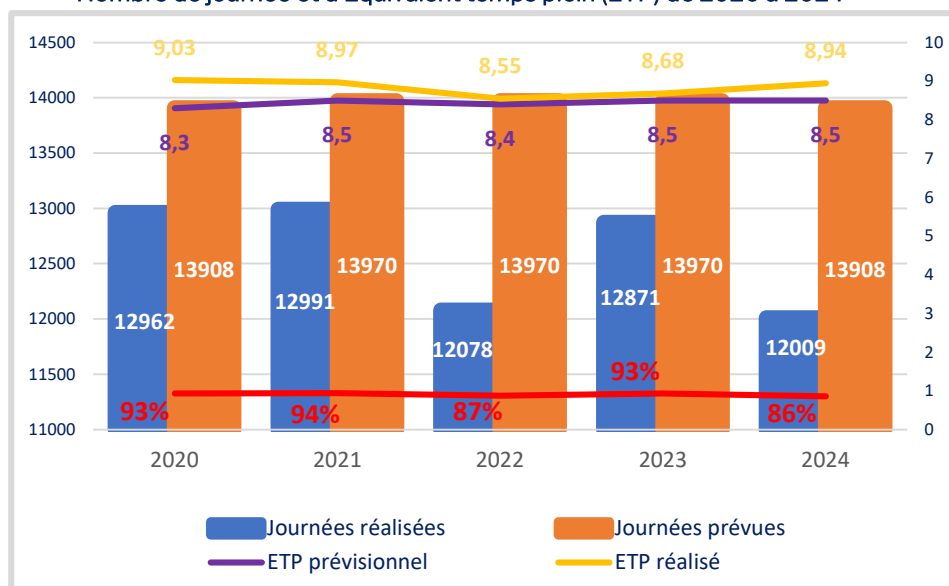
Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 056-265600809-20250218-2025-CA18FEV_02-DE

Le service a réalisé **12 009 journées** (12 009 patients en 2023) pour 8.94 ETP (équivalent temps plein) d'aides-soignants (8.68 ETP en 2023).

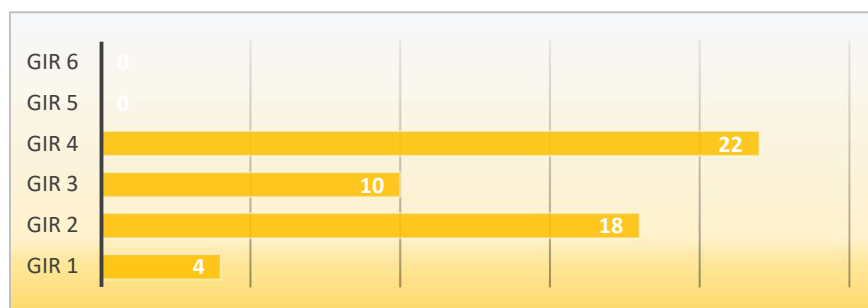
Nombre de journée et d'Equivalent temps plein (ETP) de 2020 à 2024



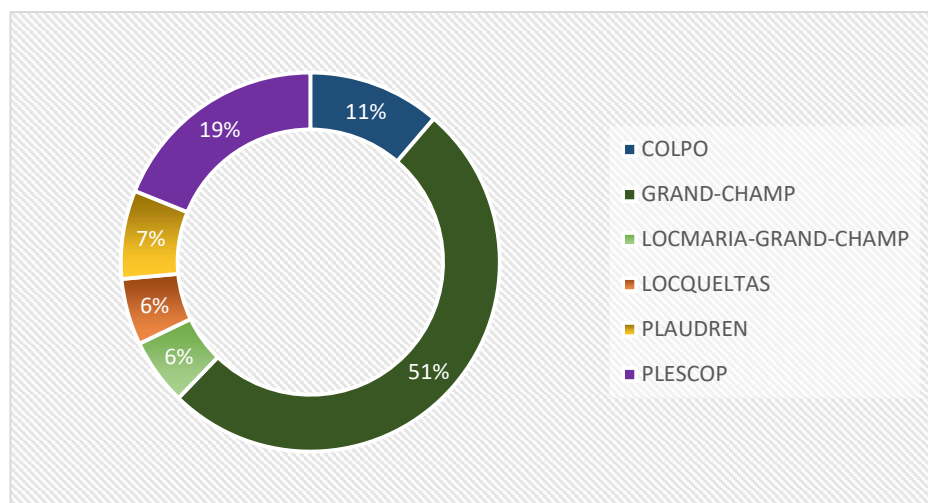
23 hommes et 31 femmes avec une moyenne d'âge globale de **81 ans**

(82,5 ans pour les personnes âgées et 50,8 ans pour les adultes handicapés).

Répartition par GIR (Groupe Iso-Ressources) des patients en 2024



Lieu d'habitation des patients par commune



51% des patients sont des Grégamistes (43% en 2023).

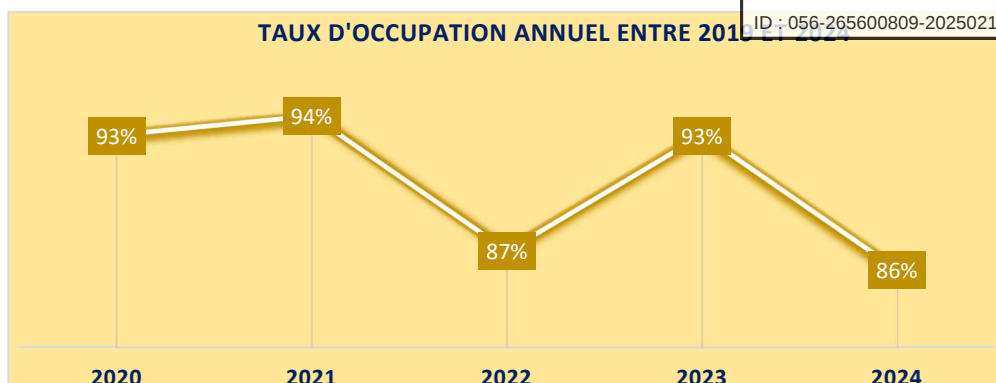
Le taux d'occupation est de **86% en 2024** (93% en 2023)

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

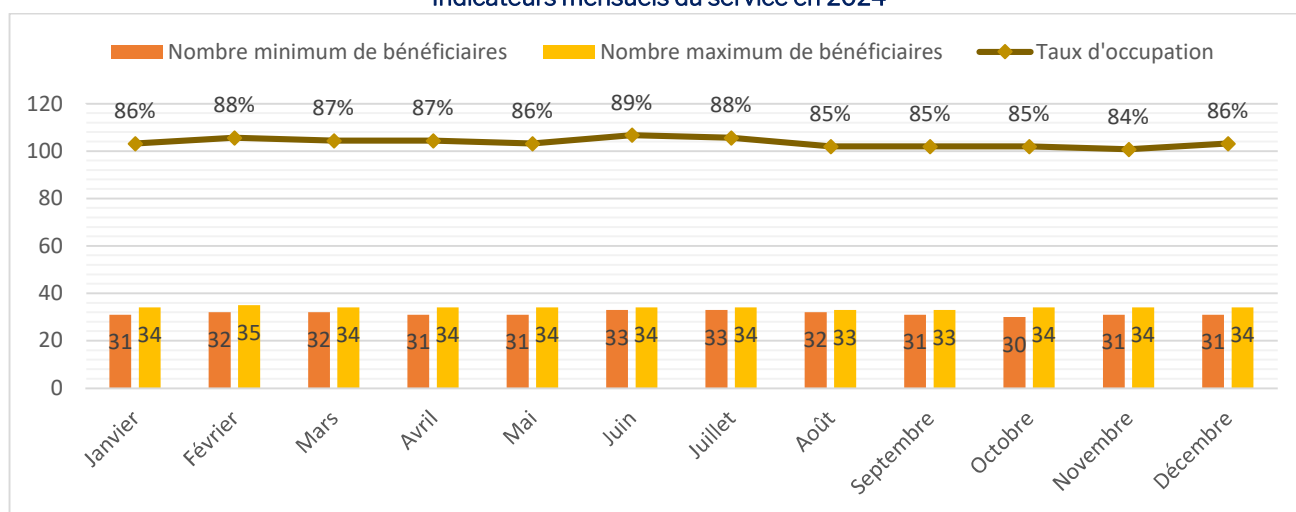
ID : 056-265600809-20250218-2025_CA18FEV_02-DE



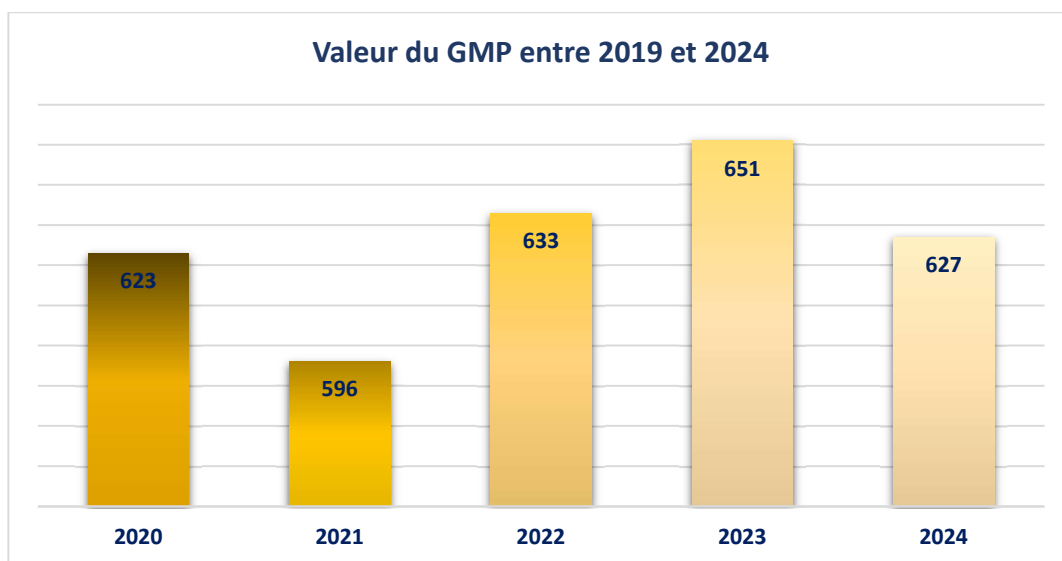
☒ La baisse du taux d'occupation, en 2024, s'explique par :

- Des arrêts maladie répétés d'une remplaçante d'été
- Un taux de rotation en augmentation de 19 entrées pour 18 sorties

Indicateurs mensuels du service en 2024



Un GIR Moyen Pondéré qui s'élève à 627 en 2024



Le **GIR moyen pondéré (GMP)** traduit le niveau de dépendance moyen.

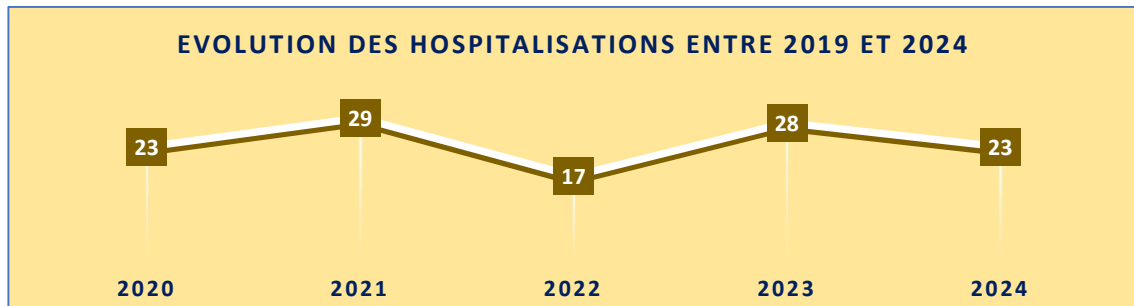
Plus ce GMP est élevé, moins le niveau d'autonomie des personnes âgées est important.

À titre d'exemple, un établissement de santé dont le GMP dépasse 700 points correspond à un hôpital gériatrique.

25 « suspensions » du service en 2024 (vs 32 en 2023) :

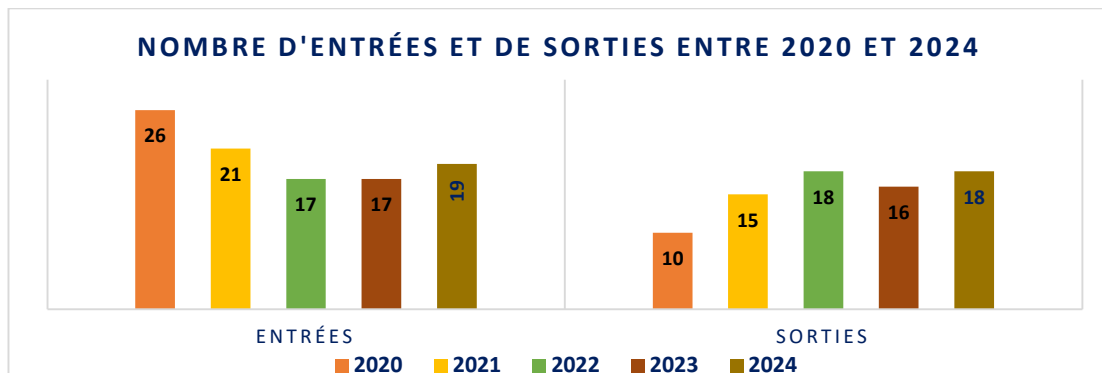
- ☒ 13 suspensions pour des hospitalisations de courtes durées
- ☒ 6 hospitalisations en soins de suite et rééducation
- ☒ 3 hospitalisations suivies du décès
- ☒ 2 placements en hébergement temporaire
- ☒ 1 hospitalisation à domicile (HAD).

Des hospitalisations qui ont diminué en 2024 : 23 hospitalisations (-5 vs 2023)



19 entrées et 18 sorties dans le service en 2024, dont 8 sorties pour entrer en EHPAD.

Un taux de rotation de 0,97 supérieur à l'année 2023 (0.87) (= (nb de sortie + nb d'entrée) / nb de places). Plus le taux de rotation est élevé, plus le renouvellement de la population prise en charge est « rapide ».

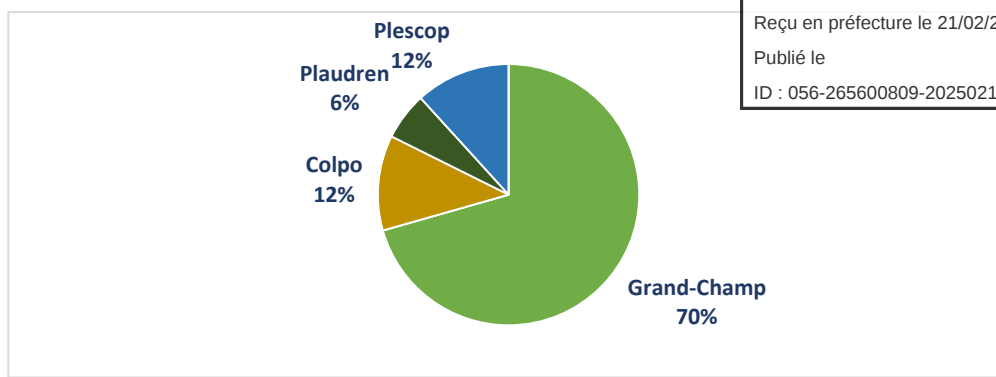


Un GMP en baisse mais un taux de rotation plus élevé en 2024 :

- ☒ Malgré des admissions systématiques et dans le but de maintenir un service le plus complet possible, le nombre de sorties conséquent a stabilisé le taux de remplissage
- ☒ Beaucoup d'inscrits sur la liste d'attente mais moins d'admissions possibles en raison de prises en charge de personnes en grille GIRR 5-6
- ☒ **La réforme de la nouvelle tarification des SSIAD** apporte une nouvelle logique d'admission et de prise en charge des patients
 En 2024, le SSIAD a perdu sur les 4 premiers mois de l'année 4 grosses prises en charges en GIRR 1, ces dernières n'ont pas été remplacées grâce à la liste d'attente mais dans le temps, avec l'augmentation de la dépendance du public concerné.

Les missions de l'IDEC sont alors multiples et vont parfois au-delà de ses prérogatives pour garantir la qualité des interventions et donc du service.

Communes d'habitation des patients admis en 2024 : 70% des patients entrants en 2024 sont des Grégamistes. Il n'y a pas eu d'intervention sur Locmaria Grand-Champ et Locqueltas.



La zone d'intervention du SSIAD est étendue et rurale, lors du choix d'une prise en charge ou non quand une place se libère ; la dimension « distance à parcourir » est aussi prise en compte, et dans une moindre mesure que les soins médicaux et aides techniques à prendre en charge.

En 2024, 31 personnes se sont inscrites sur la liste d'attente toutes communes confondues. (51 en 2023)

Sur la liste d'attente :

- 12 personnes ont pu bénéficier d'une prise en charge par le SSIAD,
- 20 se sont désinscrites,
- 4 sont décédées,
- 2 sont entrées en EHPAD

Il reste actuellement 24 personnes encore en attente d'une place.

Le Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD)

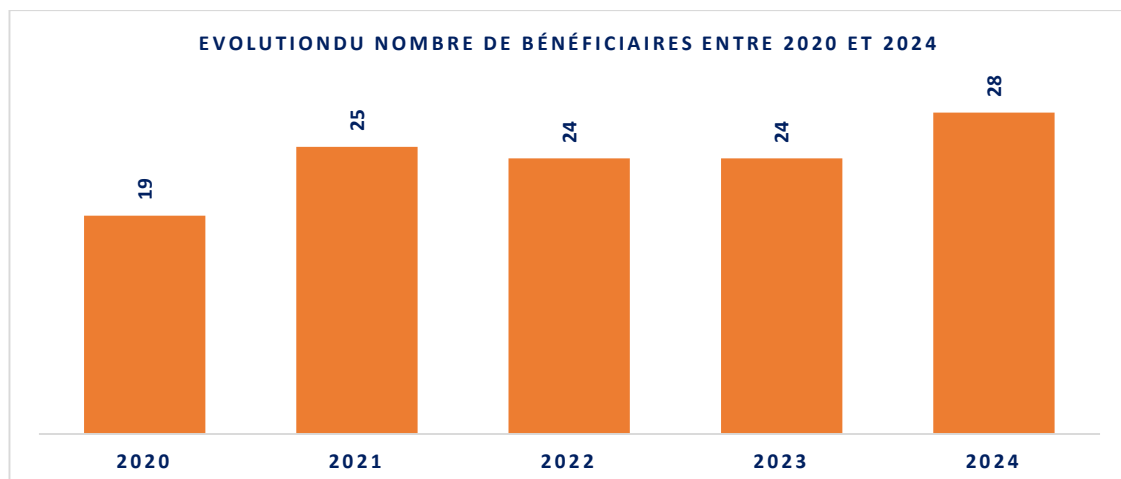
Depuis le 1^{er} juillet 2017, le SSIAD est en expérimentation pour la mise en œuvre d'un SPASAD (Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile). Une convention a été passée avec le service d'aide à domicile AMPER.



En septembre 2017, un Contrat d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été contractualisé entre le SPASAD géré par le CCAS, le Conseil Départemental du Morbihan et l'Agence Régionale de Santé afin de bénéficier d'un financement concerté pour mener des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie.

- **Le but de cette expérimentation est d'optimiser la coordination entre le service de soins et le service d'aide afin d'améliorer la qualité de la prise en charge et de la prévention autour de la personne accompagnée.**

Sur l'année 2024, 28 personnes ont été suivies par le SPASAD (24 en 2023)



Le SPASAD a aussi permis la mise en place de :

☒ **Formations :**

1. Mise à jour de la formation sur l'utilisation du matériel réalisée par TOP SANTÉ
 - AMPER : 11 aides à domiciles
 - SSIAD : 6 aides-soignants(e)s
2. Gestion de l'agressivité sur 4 sessions Proposées par ATOUT
 - AMPER : 14 aides à domiciles
 - SSIAD : 9 aides-soignantes

☒ 7 Visites à domicile en binôme de l'IDEC du SSIAD et de la responsable de secteur d'AMPER

☒ Réunion SPASAD :

4 réunions d'équipe sur l'année 2024 sur les mois suivants : février, juin, septembre et octobre.

La réunion d'avril a été annulée au vu du taux d'absentéisme constaté dans les équipes.

La réunion de mai n'a pas été programmée car il y avait trop de jours fériés non travaillés sur la période.

Les réunions de janvier et mars ont été remplacées par la formation « Bienveillance » et celles de novembre et décembre par la formation « Gestion de l'agressivité à domicile »

Et celles de juillet et août ont été annulées pour cause de congés des équipes et des responsables des services.

☒ Temps de coordination SPASAD :

Le temps de coordination est difficilement mesurable mais théoriquement calculable sur la base de **1h 30 par jour soit 6h/semaine**. A ce temps théorique se rajoute de nombreux échanges informels. Ce temps est variable en fonction de la complexité des situations prises en charge.

- ☒ **Plusieurs réunions de travail** avec la direction du SSIAD, l'IDEC et/ou la direction et les techniciens d'AMPER pour faire des bilans intermédiaires, des points sur les financements avec l'ARS et le Conseil Départemental, les services autonomie à domicile, la préparation des formations et recherches prestataires, mais aussi à l'EPHAD pour une interconnaissance et **une réflexion à mener sur le devenir du SSIAD/SPASAD sur le territoire afin d'amorcer un travail et une démarche sur les futurs SAD et la réforme.**



Mission annexe et complémentaire du SSIAD

Equipe Mobile Mémoire (EMM) :

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 056-265600809-20250218-2025_CA18FEV_02-DE

Par délibération du 7 février 2012, le CCAS/SSIAD de Grand-Champ a signé une convention de partenariat avec le SSIAD d'Auray, porteur du projet d'Equipe Spécialisée Alzheimer, et deux autres SSIAD associés de la Ria d'Étel et de Quiberon, afin de proposer **des soins d'accompagnement et de réhabilitation à domicile aux personnes atteintes de pathologies Alzheimer ou apparentées**. Ces soins sont assurés par des ergothérapeutes et/ou psychomotriciens assistés d'assistants de soins en gériatrie (ASG).

Le SSIAD de Grand-Champ met à disposition de l'EMM d'Auray, **deux aides-soignants ou aides-médico-psychologiques, titulaires du diplôme d'Assistant de soins en gériatrie (ASG)**, à raison de 7 heures par semaine (2 après-midis/semaine) soit l'équivalent de **322h théorique/an** qui sont **refacturées au SSIAD de Auray**.

Dans ce temps est compris le temps de préparation de la séance par l'Assistante de Soins en Gériatrie, le temps de trajet aller et retour jusqu'au domicile du patient et la séance en elle-même.

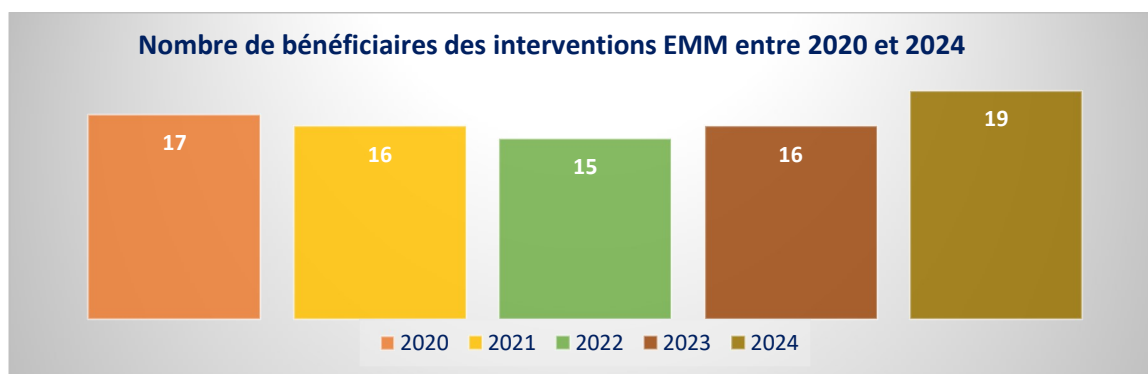
Le secteur d'intervention est identique à celui du SSIAD.

La durée de prise en charge se situe entre 12 et 15 séances maximum par an/personne à raison d'une séance par semaine. Un renouvellement de prise en charge est possible 2 fois.

L'EMM a pour mission de maintenir l'autonomie et retarder l'évolution de la pathologie, stimuler les capacités de la personne accompagnée, rechercher des compensations et des solutions pour le quotidien, réaliser des activités ludiques et de bien-être en lien avec la gestion des émotions et des troubles du comportement et accompagner les aidants.



En 2024, 19 patients ont été suivis par les Assistantes de Soins Gériatriques de Grand-Champ (16 en 2023)



AUTRES ACTIONS 2024

Concert spectacle « Un bœuf sur le toit »



Loto Intergénérationnel



Duo Day



Concert Tribute « The Police »



1 Toit 2 générations



- ☒ Analyse des Besoins Sociaux
- ☒ Mise en place des actions citées dans l'ABS dont 1 Toit 2 Générations
- ☒ Rencontres et échanges avec les acteurs et partenaires du territoire
- ☒ Participation aux différentes instances communales, intercommunales, communautaires et de réseau.

☒ Accueil des visiteurs du Village Intergénérationnel de Lanvaux pour expliquer la genèse du projet et son fonctionnement d'aujourd'hui.

Accueil de stagiaires au CCAS (hors SSIAD)

6 stagiaires ont été accueilli(e)s au cours de l'année 2024 :

1 agent de CCAS sur 2 jours – 14h

- ☒ 2 en formation d'assistante médico-sociale – 539h
- ☒ 1 stage d'observation de 3^{ème} – 25h
- ☒ 2 agents en reconversion – 35h

Soit 613 h (- 865h vs 2023) de Tutorat et d'accompagnement par la direction et l'équipe du CCAS – agents et bénévoles.

- ☒ 6 ateliers « Bien vivre sa retraite » : 15 participants
- ☒ Bien vivre chez soi en toute sécurité : 25 participants
- ☒ Concert -spectacle organisé par la clé du phare « un bœuf sur le toit » :
- ☒ Loto Intergénérationnel : Résidents, EHPAD, Village, Club des ajoncs, ALSH - 50 participants.
- ☒ Réunion information en partenariat avec Brain Up sur le sommeil : 23 participants
- ☒ 6 ateliers sommeil : 12 participants
- ☒ Journée code de la route et conduite routière pour les seniors : 39 participants
- ☒ Module Formation des aidants : 5 participants
- ☒ Participation Téléthon
- ☒ Duo Day
- ☒ Sortir de sa bulle en partenariat avec le collectif Monalisa
- ☒ Concert caritatif Tribute « The Police » à l'initiative du Rotary Vannes port de Golfe au profit du Relais Loch Solidaire : + de 300 personnes
- ☒ Création du logo Relais Loch Solidaire : en partenariat avec le service communication de la Mairie
- ☒ 3 ateliers cuisine
- ☒ Signature Convention partenariat Groupama en juillet 2024
- ☒ Signature de la convention 1 Toit 2 Générations en septembre 2024
- ☒ Création de dossiers pour la mise en place des Tiny Houses communes
- ☒ Aide à la création de l'association des habitants du Village des Tiny houses
- ☒ Participation aux réunions relatives au Village des Tiny Houses
- ☒ Mise en place et signature d'une convention avec la commune de Brandivy en janvier 2024

2024 - RETOUR EN IMAGES



Le Relais Loch Solidaire

Nouveau véhicule et nouveau Logo



La collecte Nationale



La Malle des Malins – Action « Vide Malle »



Les Olympiades adaptées EHPAD et EPSMS



La semaine bleue avec les partenaires



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

N°2025-CA18FEV-02

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 février, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 13 février, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LEVANEN, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme ONNO Valérie,

Absents excusés : Mme Odile CAUDAL, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, M. Xavier OLIVIERO

Pouvoir remis : Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON

Nombre de membres en exercice : 17

→ Délibérations N°2025-CA10DEC-1- à N°2024-CA10DEC-7

Présents : 13 – Pouvoirs : 1 – Votants : 14

Secrétaire de séance : M. Paul LEVANEN

CCAS : Rapport d'activités 2024

Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON

Madame la Vice-Présidente rappelle les éléments essentiels des nombreuses activités du CCAS de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administratif PREND ACTE du bilan annuel 2024.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR

Le secrétaire de séance, Paul LEVANEN



CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ

Entre les soussignés :

Centre Communal d'Action Sociale de Grand-Champ, SIREN 265 600 809, représenté par sa Présidente, Maire, Dominique LE MEUR, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération n°2025-CA18FEV-03

Ci-après dénommée « CCAS de Grand-Champ »,

Centre Communal d'Action Sociale de Brandivy, SIREN 265 601 070, représenté par son Président, Maire, Guillaume GRANNEC, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n°xxx

Ci-après dénommée « CCAS de Brandivy ».

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La commune de Grand-Champ dispose d'un accueil social géré par le CCAS de Grand-Champ. Le CCAS de Grand-Champ dispose de moyens humains adaptés lui permettant d'animer une action générale de prévention et de développement social, relayant ainsi les politiques sociales nationales, départementales et communales. Il a un rôle d'écoute, d'accompagnement, de soutien et d'aide aux personnes en difficulté en complémentarité avec les autres travailleurs sociaux et associations d'entraide du territoire.

La Commune de Brandivy ne dispose pas, à ce jour, d'un service d'accueil social dédié. Aussi, pour favoriser l'accompagnement social des Brandivyens et en complément de l'aide alimentaire déjà proposé, la commune de Brandivy, via son CCAS, souhaite conventionner avec la commune de Grand-Champ, via son CCAS, pour développer une mission d'accompagnement social de ses administrés.

Les deux entités souhaitent renforcer leurs actions respectives en matière de soutien social.

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de définir les modalités de coopération entre les deux CCAS pour un accompagnement social de proximité efficace et personnalisé pour les habitants de la commune de Brandivy.

Article 2 : Missions du CCAS de Grand-Champ

Le CCAS de Grand-Champ s'engage à :

- accueillir inconditionnellement les demandes des brandivyens dans les locaux du CCAS de Grand-Champ et/ou selon la situation à la Mairie de Brandivy et/ou à domicile ;
- accompagner et informer sur les demandes sociales légales et autres aides possibles ;
- instruire les demandes d'aides exceptionnelles selon les critères établis par Brandivy ;
- faciliter les démarches et orienter vers les partenaires et organismes les plus adaptés à répondre à leur demande (Maison France Services...) ;
- produire des tableaux de bord et un bilan d'activités annuel spécifique.

Article 3 : Rôle du CCAS de Grand-Champ

Le CCAS de GRAND-CHAMP organise la gestion du service « d'accompagnement social » de la commune de Brandivy.

Le CCAS de GRAND-CHAMP supporte tous les frais liés au fonctionnement du service. Elle les facture ensuite à la commune de Brandivy selon les modalités définies au 5.2.

Le CCAS de GRAND-CHAMP est la collectivité employeur des agents chargés de l'accueil et de l'accompagnement social et donc, par conséquent, seule autorité territoriale pour la gestion du personnel.

Un rapport annuel d'activités est adressé chaque année par le CCAS de GRAND-CHAMP à la commune de Brandivy.

Article 4 : Engagements du CCAS de Brandivy

En contrepartie de l'accueil et l'accompagnement social de brandivyens, la commune de Brandivy s'engage à :

- verser une participation financière au service d'accompagnement social ;
- participer aux commissions permanentes d'aides sociales facultatives si un foyer brandivien est concerné et verser les aides exceptionnelles décidées ;
- promouvoir les missions et actions du CCAS.

ARTICLE 5 : Participation du CCAS de Brandivy au fonctionnement

5.1- Sont prises en charge les dépenses suivantes :

- Les charges de personnel : agents en charge des dossiers d'aides sociales, fonctions supports à hauteur de 4%,
- Les frais de déplacement (base du décret FPT),
- ...

5.2- Détermination de la clef de répartition :

Elle est calculée selon le temps réel passé par le ou les agents du CCAS de Grand-Champ pour l'accompagnement social des Brandivyens.

La participation est réglée semestriellement, dès réception du titre de recette émis, à terme échu, par le CCAS de Grand-Champ. Le dernier versement prend en compte les éventuels ajustements devant intervenir sur l'exercice.

ARTICLE 6 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2025 pour une **durée d'un an**, soit jusqu'au 31 décembre 2025, renouvelable par tacite reconduction.

Elle fera l'objet, chaque fois que nécessaire et en fonction du bilan annuel présenté, d'avenants qui préciseront les éventuelles modifications et les modalités de leur réalisation.

Une rupture anticipée peut être possible selon les conditions suivantes :

- Accord amiable constaté par écrit entre les parties,
- Non-respect des stipulations de la présente convention après mise en demeure motivée par la partie qui s'estime lésée,
- Pour des motifs d'intérêt généraux, après avoir présenté par écrit la motivation qui emporte cette décision.

Le délai de préavis est fixé à 1 mois.

ARTICLE 7 : LITIGE

Tout litige ou toute contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu, tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis au tribunal administratif de Rennes.

Fait à Grand-Champ, le

La Présidente du CCAS, Maire de Grand-Champ,
Mme Dominique LE MEUR

Le Président du CCAS, Maire de Brandivy,
M. Guillaume GRANNEC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2025-CA18FEV-03

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 février, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 13 février, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LEVANEN, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme ONNO Valérie,

Absents excusés : Mme Odile CAUDAL, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, M. Xavier OLIVIERO

Pouvoir remis : Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON

Nombre de membres en exercice : 17

→ **Délibérations N°2025-CA10DEC-1- à N°2024-CA10DEC-7**

Présents : 13 – Pouvoirs : 1 – Votants : 14

Secrétaire de séance : M. Paul LEVANEN

CCAS : Convention de partenariat à l'accompagnement social des brandivyens

Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON

Madame la Vice-Présidente souligne que le CCAS de Grand-Champ anime une action générale de prévention et de développement social, relayant ainsi les politiques sociales nationales, départementales et communales. Compte tenu de ses moyens humains, il a un rôle d'écoute, d'accompagnement, de soutien et d'aide aux personnes en difficulté en complémentarité avec les autres travailleurs sociaux et associations d'entraide du territoire pour les Grégamistes.

En 2024, le CCAS de Brandivy a signé une convention avec le CCAS de Grand-Champ pour développer un service d'accueil social dédié permettant aux Brandivyens de disposer d'un service d'accompagnement social de proximité.

Après un bilan concluant, la commune souhaite faire perdurer ce service dans le temps.

Madame la Vice-Présidente précise que le CCAS de Grand-Champ supportera la gestion du service selon les modalités définies dans la convention jointe, en contrepartie d'une participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

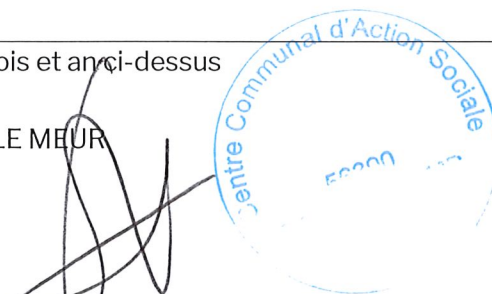
Article 1 : AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention de partenariat, portant sur la gestion du service d'accompagnement social, conformément au projet annexé à la présente délibération, avec le CCAS de Brandivy ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame la Présidente, ou son représentant, pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR



Le secrétaire de séance, Paul LEVANEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2025-CA18FEV-04

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 février, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 13 février, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LEVANEN, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme ONNO Valérie,

Absents excusés : Mme Odile CAUDAL, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, M. Xavier OLIVIERO

Pouvoir remis : Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON

Nombre de membres en exercice : 17

→ Délibérations N°2025-CA10DEC-1- à N°2024-CA10DEC-7

Présents : 13 – Pouvoirs : 1 – Votants : 14

Secrétaire de séance : M. Paul LEVANEN

CCAS : Retrait de la délibération 2024-CA10DEC-40 : Délégation de la gestion locative des 10 Tiny Houses au CCAS de Grand-Champ

Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON

Madame La Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration du CCAS que la commune de Grand-Champ a aménagé 29 emplacements sur le site de l'ancien camping municipal prévu à l'hébergement léger réversible, dont 10 emplacements ont été attribués à l'Office Public de l'Habitat du Morbihan pour y installer 10 Tiny Houses, financées en Prêt Locatif Social (PLS).

La commune, propriétaire du terrain, met à disposition gracieusement les emplacements à Morbihan Habitat, et le bailleur social a, quant à lui, souhaité déléguer la gestion locative de ces 10 Tiny Houses au CCAS de Grand-Champ en tant qu'établissement public ayant la capacité de gérer la location de ces logements dans le respect des principes de gestion sociale, en assurant l'attribution et la gestion administrative.

Après analyse et d'un commun accord avec Morbihan Habitat, le CCAS a souhaité se retirer de la gestion administrative de ce petit parc de logements du fait de ses moyens humains limités mais également de l'impact sur l'organisation des services techniques, responsables des interventions techniques.

Enfin, la compensation financière attendue pour la gestion de ce parc n'était pas satisfaisante.

CONSIDÉRANT que par délibération du 10 décembre 2024, le CCAS de Grand-Champ a autorisé la signature d'une convention de location avec Morbihan Habitat pour la gestion de 10 habitats mobiles ;

CONSIDÉRANT que les conditions ne sont pas réunies, notamment en termes de moyens humains dédiés par le CCAS et d'impact sur le plan de charge des services techniques de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE DU RETRAIT de la délibération n° 2024-CA10DEC-40 relative à la signature d'une convention de délégation de gestion locative avec Morbihan Habitat ;

Article 2 : DÉCIDE DE PROCÉDER À L'ANNULATION de la convention de location qui en découle ;

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 056-265600809-20250218-2025_CA18FEV_04-DE

Article 3: AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne conduite de cette décision.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR



Le secrétaire de séance, Paul LEVANEN

A blue ink signature, appearing to be "Paul Levanen", written in a cursive style.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2025-CA18FEV-05

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 février, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 13 février, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LEVANEN, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme ONNO Valérie,

Absents excusés : Mme Odile CAUDAL, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, M. Xavier OLIVIERO

Pouvoir remis : Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON

Nombre de membres en exercice : 17

→ Délibérations N°2025-CA10DEC-1- à N°2024-CA10DEC-7

Présents : 13 – Pouvoirs : 1 – Votants : 14

Secrétaire de séance : M. Paul LEVANEN

CCAS : RETRAIT RESSOURCES HUMAINES : Mise à disposition de personnel pour la gestion des occupants, Village des Tiny Houses

Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration qu'un village de Tiny Houses a été créé sur la commune avec 29 emplacements dont 10 installées par Morbihan Habitat.

L'objectif est de développer une offre de logements souples, peu chers, facilement accessibles pour répondre à la demande d'un public de jeunes actifs, débutants, apprentis, alternants ou stagiaires qui arrivent en emplois sur la commune et qui sont souvent confrontés à la difficulté de trouver un logement. Il s'agit de petites maisons en bois écologiques - mobiles car montées sur remorques - mais présentant des caractéristiques d'inertie thermique et de confort bien supérieures à de simples mobil-homes.

Madame la Présidente rappelle que, par délibération n°2024CA10DEC49, le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de mettre à disposition du personnel pour assurer la gestion des occupants dudit village.

CONSIDÉRANT la décision du CCAS de se retirer de la gestion locative des 10 Tiny House propriété de Morbihan Habitat ;

CONSIDÉRANT le manque de moyens humains au CCAS et la répartition des missions sur les services de la commune de Grand-Champ ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE DE PROCÉDER AU RETRAIT de la délibération n° 2024-CA10DEC-49 relative à la mise à disposition de personnel pour la gestion des locataires du Village des Tiny Houses ;

Article 2 : DÉCIDE DE PROCÉDER À L'ANNULATION de la convention de mise à disposition d'un agent du CCAS à la commune ;

Article 3 : AUTORISE Madame la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne conduite de cette décision.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR

Le secrétaire de séance, Paul LEVANEN



A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'P' and 'L' followed by a long horizontal flourish.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2025-CA18FEV-06

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 février, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 13 février, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LEVANEN, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme ONNO Valérie,

Absents excusés : Mme Odile CAUDAL, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, M. Xavier OLIVIERO

Pouvoir remis : Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON

Nombre de membres en exercice : 17

→ **Délibérations N°2025-CA10DEC-1- à N°2024-CA10DEC-7**

Présents : 13- Pouvoirs : 1 - Votants : 14

Secrétaire de séance : M. Paul LEVANEN

CCAS Finances : Cotisation d'adhésion et subvention 2025 à la Banque Alimentaire du Morbihan

Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON

La Vice-Présidente du CCAS de Grand-Champ rappelle que la Banque Alimentaire du Morbihan (BAM) délivre chaque mois des denrées alimentaires aux familles des communes de Grand-Champ, Plaudren, Locqueltas, Locmaria Grand-Champ, Colpo et Brandivy.

Pour information, pour avoir le droit d'accès aux produits de la BAM, le CCAS est appelé à verser une adhésion d'un montant de 85 € pour l'année 2025 (80 € en 2022 et 2023, et 85 € en 2024).

De plus, une participation de solidarité est calculée en fonction de deux critères :

- Le nombre de kilos de denrées délivrées,
 - Le prix au kilo fixé pour l'année 2025 à 0.24 € (les produits du fonds européen sont gratuits).
- Soit le même prix que 2024

De plus, l'association BAM sollicite le CCAS pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement. Pour rappel, en 2022, 2023 et 2024, le CCAS avait accordé une subvention de ce même montant à hauteur de 1000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE DE VERSER une cotisation d'adhésion de 85 € en tant que partenaire de la BAM, pour l'année 2025 ;

Article 2 : DÉCIDE DE VERSER une subvention d'aide au fonctionnement d'un montant de 1000 € pour l'année 2025 ;

Article 3 : AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à engager toute procédure et démarche relative à l'objet de la présente délibération et à signer tous les documents et actes y afférents.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR

Le secrétaire de séance, Paul LEVANEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2025-CA18FEV-07

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 février, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GRAND-CHAMP, légalement convoqué le 13 février, s'est réuni dans la Salle de Réunion de la Maison des Solidarités à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Lionel FROMAGE, Mme Michelle LE PETIT, Mme Armelle LE PRÉVOST, Mme Marie-Annick LE FALHER, M. Frédéric ANDRÉ, M. Paul LEVANEN, M. Amédé GUEGAN, Mme Françoise CONFUCIUS, Mme Catherine COUGOULAT, Mme ONNO Valérie,

Absents excusés : Mme Odile CAUDAL, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Corentin BOUCHE, M. Xavier OLIVIERO

Pouvoir remis : Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON

Nombre de membres en exercice : 17

→ **Délibérations N°2025-CA10DEC-1- à N°2024-CA10DEC-7**

Présents : 13 – Pouvoirs : 1 – Votants : 14

Secrétaire de séance : M. Paul LEVANEN

CCAS Finances : Acceptation des dons au CCAS des mois de janvier et février 2025

Rapporteur : Madame Françoise BOUCHÉ-PILLON

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'acceptation de dons relève des attributions de la Présidente en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes du CCAS. Il s'agit toutefois d'une acceptation à titre provisoire.

En effet, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration.

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'accepter les dons suivants au bénéfice du CCAS :

N° Don	Date encaissement	Tiers origine	Type encaissement	Imputation Compte	Montant
2025-001	09/01/2025	MALLE DES MALINS	Espèces + CB	756	1 875,00 €
2025-002	En attente de délibération	ROTARY CLUB	Chèque	756	5 800,00 €
2025-003	07/02/2025	MALLE DES MALINS	Espèces + Chèques + CB	756	1 570,00 €

TOTAL : 9 245.00 €

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : **ACCEPTE** les dons au bénéfice du CCAS des recettes de la Malle des Malins pour **3 445.00 €** et le don du Rotary Club de **5 800 €** en faveur du Relais Loch Solidaire.
Soit un montant de dons de neuf-mille-deux-cent-quarante-cinq euros (9 245 €) ;

Article 2 : DÉCIDE d'imputer sur le budget 2025 du CCAS cette somme selon les imputations indiquées dans le tableau ci-dessus ;

Article 3 : AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

La Présidente, Dominique LE MEUR



Le secrétaire de séance, Paul LEVANEN

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Paul LEVANEN.